

> Intitulé de l'emploi

**Correcteur**

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le correcteur intervient sur tout texte écrit destiné à la publication. Il veille à la correction orthographique et grammaticale, tout en assurant une présentation typographique de qualité.

> Activités principales

- Lecture des textes
- Contrôle de la mise en forme et du fond
- Signalement des fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de typographie
- Réécriture, correction mot à mot sans modification du sens général du texte
- Vérification de la cohérence globale du texte

> Compétences requises

**Savoir :**

- Culture générale
- Maîtrise de la langue française
- Techniques de typographie et sens de l'esthétique graphique

**Savoir-faire :**

- Corriger la forme sans modifier le fond du texte, ni le style de l'auteur

**• Comportements professionnels**

- Autonomie
- Rigueur
- Sens du détail
- Ouverture d'esprit

> Conditions particulières d'exercice

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Secrétaire de rédaction